



LYCEE d'Enseignement Professionnel Privé de COIFFURE

HORAIRES & COUT

Session 2008 / 2009

Horaires du Lycée :

Lundi de 8h00 à 11h50 et de 13h00 à 16h50

Mardi de 8h00 à 11h00

Du Mercredi au Vendredi : 3 jours de stage en entreprise

Droit d'inscription : 60 €

Frais de scolarité : 320 € pour l'année scolaire et payable en deux fois :

- 1 chèque au 1er Novembre 2008 (160 €)

- 1 chèque au 1er Décembre 2008 (160 €)

Matériels et Fournitures : 650 € (Styliste – Visagiste)

Dans ce montant sont compris :

Le sac et tout le matériel professionnel (Liste ci-jointe), fournis par l'établissement

Tous les livres d'enseignement professionnel

Abonnement « Coiffure de Paris »

Cette somme peut être réglée en quatre fois maximum. Ces chèques seront remis lors de l'inscription définitive et encaissés au :

A l'inscription définitive : 162 €

Au 1er novembre 2008 : 162 €

Au 1er décembre 2008 : 163 €

Au 1er janvier 2009 : 163 €

Caution : 152 €

152 euros non encaissés qui seront rendus en fin de scolarité pour tout contrat mené à terme, déduction faite éventuellement :

Soit des frais de réparation des dommages provoqués par l'élève

Soit des locations de blouses dues par l'élève

Soit des amendes demandées aux élèves pour oubli à l'établissement de matériels ou vêtements

Soit des livres prêtés et non rendus par l'élève.



LYCEE
d'Enseignement
Professionnel Privé
de COIFFURE

LISTE DU MATERIEL

Session 2008 / 2009

STYLISTE / VISAGISTE

Livre « Spécial Chignon »

Livre « du plus long au plus court »

Matériel pour extensions

Une tête chignon Pivot Point

Une tête coupe homme

Une tête coupe dame

Une mallette de maquillage



LYCEE
d'Enseignement
Professionnel Privé
de COIFFURE

Session 2008 / 2009

Pièces à fournir lors la signature du dossier :

Doivent être présents : le père, la mère ou le tuteur et l'élève, si l'élève est mineur

Engagement signé obligatoirement par le père ou la mère ou le tuteur de l'élève
(Présentation de la carte d'identité ou du livret de famille)

Photocopie du CAP COIFFURE

Un certificat de vaccination antipoliomyélitique à jour de rappel

Numéro de sécurité sociale du représentant légal de l'élève

Numéro d'allocations familiales et nom de l'employeur des parents

Livret de famille

Numéro de la carte de séjour (pour les étrangers)

Les parents divorcés doivent nous fournir une attestation ou photocopie du jugement de garde de l'enfant

Tous les règlements par chèques, demandés sur ce dossier

3 photos d'identité